Réunion du conseil du CREA

14.30 le jeudi 12 février **V 216**

ORDRE du JOUR:

- 1) Demandes de financement.
- 2) Discussion sur le fonctionnement du site du CREA; améliorations à apporter
- 3a) plafond des remboursements en vigueur pour 2015 : 850
- 3b) définition des missions ouvrant droit à un remboursement

Présents: François Cusset, Caroline Diamond-Rolland, Hélène Aji, Claire Bazin, Emily Eells, Clotilde Prunier, Cornelius Crowley, Radya El Ayachi.

Procuration: Anne-Marie Paquet-Deyris à Emily Eells.

Excusées: Yan Brailowsky, Anne-Pascale Bruneau (erreur de la direction dans l'envoi de la convocation), Fiona Fleming, Séverine Letalleur-Somer, Julie Loison-Charles, , Véronique Rauline,).

Demandes de Financement

1 : Demandes de financement

- 1. **1 500 euros** accordés à Hélène Aji en vue de la participation du CREA à l'organisation d'un colloque *Modernité*(*s*) *dans les Amériques* (1910-1970) qui aura lieu à l'université de Dijon, du 18 au 20 novembre 2015, en partenariat avec l'université de Bourgogne, le groupe CECILLE, Lille 3 et l'Institut des Amériques (IDA).
- 2. **2 500 euros** accordés à Ginette Roy en vue de l'organisation du colloque DH Lawrence » DH Lawrence among women » qui aura lieu à Nanterre du 9-11 avril 2015.
- 3. **750 euros accordés** à Corinne Bigot en vue de l'organisation du colloque qui aura lieu le 10 et 11 avril à Nanterre puis à Paris, en collaboration avec Paris 3, colloque intitulé *Dance of the Happy Shades* Alice Munro's 'errie land.'
- 4. **500 euros accordés** à Julie Loison-Charles en vue de la publication d'une monographie issue de sa thèse, « *Les mots étrangers de Vladimir Nabokov* » par les Presses Universitaires de Nanterre. La monographie sera publiée dans la collection « Chemins Croisés », dirigée par Corinne Alexandre-Garner
- 5. **600 euros accordés** à Myriam-Isabelle Ducrocq en vue de l'organisation du colloque "Figures du souverain: 1500-1800" qui aura lieu le 22-23 janvier 2016 à Nanterre. Il s'agit d'une aide « provisoire », dans l'attente de la présentation d'un budget détaillé de ce projet.
- 6. **700 euros accordés** à Hervé Mayer comme aide au projet de publication des actes du colloque « doctoriales » organisés à Nanterre en juin 2014 par les doctorants membres du CREA : comité d'organisation composé d'Hervé Mayer, Julie Loison-Charles, Fiona Fleming. Après examen du devis

- des Presses Universitaires de Nanterre, le conseil a préconisé une réduction du tirage initialement prévue.
- 7. Après examen de la demande présentée par Geetha Ganapathy-Doré, membre du CREA et présidente de la SARI, le conseil du CREA a refusé la demande d'une aide complémentaire de 2 500 euros pour l'organisation du colloque "Héritages et ruptures", colloque du SARI, qui aura lieu du 28 au 30 mai, avec deux journées organisées à Nanterre, le CREA ayant déjà accordé la somme de 3 000 euros. Le conseil a examiné la demande de manière attentive et a pris acte de l'aide de 3,000 euros accordée par la région IDF. Le conseil a considéré qu'il était impossible de dépasser d'un montant de 2 500 euros le plafond qui s'applique d'habitude pour le financement des colloques organisés à Nanterre.
- 8. Après examen de la demande présentée par Laurence Gervais, le conseil a accordé **une aide de 1 000 euros** en vue de la participation du groupe « Politiques américaines » au colloque « Droit à la ville et démocratie urbaine 2^{ème} volet », qui aura lieu le 22 juin 2015, dans le prolongement du colloque organisé en juin 2014, et toujours dans un partenariat avec EA MAPS, Paris 4.
- 9. Le conseil du CREA **a approuvé la demande d'une aide de 1 200 euros** faite par Sandrine Parageau en vue de la publication des actes du colloque organisé en juin 2012 à Nanterre et à Paris 3: "Women and Curiosity in Early Modern Europe". Cette décision se substitue à la décision antérieure du conseil en 2014, en soutien à ce projet de publication.
- 10. Sur demande de Daniel Foliard, le CREA **a accordé une aide de 600 euros** pour des droits de reproduction d'images et cartes pour son livre à paraître, *Mapping the Orient*. Cette aide se substitue à celle, d'un même montant, faite sur le budget 2014. Le projet de Daniel Foliard sera examiné par la commission « aide aux publications « qui dépend de la commission recherche de l'université.
- 11. Sur demande faite par Danièle Paycha, **le conseil a accordé une aide de 654** euros -montant du devis établi par le service de la reprographie de Paris Ouest en vue de la publication du prochain numéro de la revue *Parcours Judaïques*. Le conseil a conditionné cette aide à une révision par la suite du statut de la revue, au motif que sa publication par la reprographie ne lui assure pas le statut qui reviendrait à une publication faite par les presses universitaires, qu'il s'agisse d'une publication papier ou d'une publication en ligne. Le conseil considère que ces changements sont nécessaires pour assurer à la revue son rayonnement scientifique.
- 12. **Aide de 1 500 euros** accordée, sur demande faite par Anne-Marie Paquet-Deyris, en vue de l'organisation du colloque consacré aux studios Hammer, du 10 au 12 juin 2014.
- 13. Après examen de la demande faite par Yan Brailowsky d'une aide de 500 euros en vue de la participation du CREA à l'organisation du colloque 2015 de la Société française de Shakespeare, *le conseil a refusé la demande, en l'état*, à cause de son caractère tardif et en l'absence d'un budget joint. Pour les demandes futures, il est conseillé de déposer la demande dès la publication de l'appel à communications sur les différentes messageries. Le conseil prend acte de la décision en 2014 de ne pas solliciter la ligne CREA qui avait été autorisée, en vue de l'organisation du grand congrès "Shakespeare 450". *En conséquence, pour le congrès 2015, qui aura lieu en mars, le CREA couvrira, sur présentation de factures, des dépenses liées à l'organisation du congrès 2015 à hauteur d'une somme de 500 euros.*
- 14. **Le conseil a accordé une aide de 600 euros à Mehdi Kochbati**, membre du CREA ayant soutenu sa thèse à l'automne 2013, en vue de la publication de son livre, *L'écriture de la mémoire dans l'œuvre de Paul Auster* », par Artois Presses Université, dans la collection « Lettres et civilisations étrangères », dirigée par Evelyne Jacquelin.

2. Discussion sur le fonctionnement du site du CREA; améliorations à apporter

Cornelius Crowley propose qu'on examine le fonctionnement actuel du site du CREA et qu'on envisage l'hypothèse d'intégrer l'architecture générale du site de l'université (architecture en ksup). L'intérêt pour le CREA serait de pouvoir faire mieux « remonter » des informations concernant les activités et d'avoir un site_où les informations concernant les activités du CREA et concernant les champs d'encadrement doctoral de ses membres HDR soient plus clairement présentées.

On peut consulter , à titre de comparaison, des sites d'autres unités de recherche, à Nanterre (et y compris au sein de l'UFR LCE) ou dans d'autres universités.

http://www.litterature-poetique.com/, site de l'EA LIPO, Littérature et poétique comparées.

http://har.u-paris10.fr/: site de l'EA HAR, Histoire des arts et des représentations

http://ea369.u-paris10.fr/: site de l'EA 369, Etudes romanes

et, en externe, le site de l'EA CECILLE, à l'université de Lille 3.

http://cecille.recherche.univ-lille3.fr/

Pour examiner la possibilité et l'intérêt d'un changement du site du CREA, la direction, avec l'appui de Mme El Ayachi, prendra contact avec le service communication de l'université et Mme El Ayachi. Des propositions pourront ensuite être soumises au prochain conseil du CREA, puis à l'Assemblée générale.

3a) plafond des remboursements en vigueur pour 2015

Pour l'année civile 2015, le plafond des remboursements pour missions reste fixé à 850 euros. Comme pour les années précédentes, un dépassement de ce plafond, dans des limites à fixer, pourra être envisagé à l'automne, en fonction de la situation budgétaire pour l'année en cours.

3b) définition des missions ouvrant droit à un remboursement

Le conseil a discuté de la question suivante : sur présentation des pièces justificatives, et dans les limites fixées par le lieu de la mission (France, Europe, hors Europe), les remboursements sont actuellement autorisés pour les communications à un colloque « à l'extérieur », lorsque les frais ne sont pas pris en charge par le comité d'organisation de la manifestation. Plusieurs demandes ont été déposées récemment pour solliciter une aide pour un voyage « de recherche » : consultation d'archives, entretien avec des personnes dans le cadre d'un projet de recherche, publication.

A présent, ces déplacements ne donnent pas lieu à un remboursement. Les membres du conseil ont constaté qu'un tel élargissement des aides pourrait entraîner une augmentation importante des demandes de financement « mission ». D'où la nécessité, si on fait droit à ces demandes, d'affecter une somme clairement plafonnée à ces demandes.

La proposition adoptée par le conseil a été la suivante : les membres du CREA qui souhaitent obtenir une aide pour une mission/projet de recherche devront transmettre, pour les deux dates suivantes, 1^{er} avril 2015 et 30 septembre 2015, une présentation de leur projet de recherche (lieu, dates, dépenses occasionnées). Ces demandes seront examinées par la direction du CREA et la décision sera notifiée aux personnes ayant fait la demande. En fin d'année 2015, un bilan sera fait et des propositions sur ce point seront faites pour 2016.